

Motion de l'EA 4428 Dynadiv
(Dynamiques et enjeux de la diversité linguistique et culturelle)
Université de Tours

Par cette motion, l'équipe d'accueil Dynadiv, réunie en AG le 17 janvier 2020 s'inscrit dans le mouvement social en cours, en particulier contre la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), en dénonçant notamment les éléments suivants, qui se verront accentués si les propositions annoncées étaient transformées en loi :

Remise en cause radicale du statut d'enseignant.e-chercheur.e et accroissement de la précarisation, par :

- la disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année et donc du paiement des heures complémentaires ;
- le recours encore plus massif à des enseignant.es non chercheur.es et/ou précaires ;
- la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des maître.sses de conférence au bénéfice de tenure tracks (carrière soumise à une évaluation permanente et à des impératifs de productivité quantitative, peu favorables à une recherche sereine) ;

Ces mesures nous semblent préoccupantes à la fois pour les enseignant.es-chercheur.es en poste et (a fortiori) pour les doctorant.es et docteur.es qui, de plus en plus, doivent accumuler de nombreuses périodes de CDD ou de vacations - contrats précaires, de salaires bas au regard du niveau d'étude - pour construire des CV qui répondent à des critères toujours plus exigeants.

Mise en concurrence et individualisation des carrières et des rémunérations, par :

- la mise en œuvre de la modulation *obligatoire* des services, a fortiori selon une logique d'économies collectives et de concurrence entre les catégories d'enseignant.es (par exemple : les « seniors » pourront être tenu.es d'effectuer les heures d'enseignement liées à la décharge des jeunes enseignant.es-chercheur.es)
- la généralisation des appels à projets (pour la recherche, mais aussi pour la formation) et l'assèchement des financements publics récurrents, qui, tout en réduisant le temps de la recherche par l'augmentation des tâches administratives, accentueront les inégalités de traitement entre chercheur.e.s (primes et avancement accéléré des personnes dont les projets seront sélectionnés) et marginaliseront les enseignant.e.s et les chercheur.es qui ne s'inscrivent pas dans ces logiques calibrées (par exemple, pour la recherche, selon *Horizon Europe* ou, pour les formations, selon des cahiers des charges homogénéisant les pratiques pédagogiques).

Ces mesures sont délétères dans la mesure où elles détruisent la cohésion des équipes pédagogiques et des équipes de recherche, conditions, pourtant, de leur qualité, de leur diversité et de leur pérennité.

La LPPR est encore pire sur fond de retraites à point, puisque ces réformes conjuguées hypothèquent

- d'une part les retraites des personnels concernés, revues à la baisse et dans des conditions défavorables,
- et d'autre part, les évolutions professionnelles, minorées, accentuant encore la dégradation généralisée sur les retraites.

Atteinte à la liberté de la recherche, et ainsi, à un organe essentiel de la démocratie, par :

- l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignant.es-chercheur.es (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, présidentialisation des recrutements, etc.) ;
- la limitation radicale de la liberté de la recherche (généralisation d'un financement de la recherche par projets ; marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées au niveau ministériel et régional ; réorganisation des unités de recherche ; risques inhérents au déploiement d'une science d'État).

C'est pourquoi nous refusons ces réformes et demandons, pour ce qui concerne l'Université de Tours :

- La tenue d'un CA extraordinaire en urgence, donnant lieu à une prise de position du CA et du Président contre l'ensemble de ces réformes;
- l'organisation de réunions d'information et de débats contradictoires sur ces réformes à destination des étudiant.es et des personnels sur des plages horaires banalisées;
- que ces questions soient abordées dans les différentes instances concernées au plan recherche (Ecoles Doctorales, Commission Recherche, réunion des directeur.trices d'unité, etc.).

Motion votée à l'unanimité des présent.es ou représenté.es.